Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_086-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2018_086

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 31 MAI 2018

L'an deux mille dix huit, le trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	62

Objet de la délibération:
Office de Tourisme Intercommunal - Plan d'actions 2018 - Demande de subvention au Conseil départemental du Var

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Christian TAILLANDIER, Georges ROUVIER, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Sophie DUFOUR, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Guy DEMARTINI, Sylvie FAYE, Francine FIORINI, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Alain PARLANTI pouvoir à Nathalie GONZALES, Serge BALDECCHI pouvoir à Nicole FANELLI, Marie-France DURANDO pouvoir à Jacques GÉRARD, Anne-Marie AMOROSO pouvoir à Alain CAYMARIS, Jutta AUGUIN pouvoir à Francine FIORINI, Stéphan CERET pouvoir à Christine NICCOLETTI, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Daniel MARIA, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Sophie DUFOUR, Sylvie FRANCIN pouvoir à Alain VIGIER, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Claude PIANETTI, Florence LEROUX pouvoir à Sylvie FAYE, Grégory LOEW pouvoir à Guy DEMARTINI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Christian TAILLANDIER, Laure REIG pouvoir à Georges ROUVIER, Richard TYLINSKI pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Bernard CHARDES, Mathilde KOUJI-DECOURT, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sophie DUFOUR

RAPPORTEUR : Madame Valérie MARCY

Envoyé en préfecture le 07/06/2018
Reçu en préfecture le 07/06/2018
Affiché le 07/06/2018
ID : 083-248300493-20180531-C_2018_086-DE

Avec ses 3,3 millions de nuitées touristiques chaque année pour près de 153 millions de retombées économiques, la Dracénie contribue largement à faire du Var la 1ère destination touristique de France en termes de nuitées.

Dans le cadre de son schéma de développement touristique, l'Office de Tourisme Intercommunal de la Dracénie a pour ambition la mise en place d'actions pertinentes susceptibles de développer de meilleures retombées économiques et d'accroître sa notoriété en tant que destination touristique.

Dans cette démarche, la Communauté d'Agglomération Dracénoise sollicite le Conseil départemental du Var pour bénéficier des subventions réservées au soutien des plans d'actions des structures touristiques intercommunales.

Le dispositif de soutien mis en place par le Conseil départemental est axé sur l'aide à l'organisation touristique des territoires.

Le dispositif de soutien mis en place par le Conseil départemental est axé sur l'aide à l'organisation touristique des territoires, il vise à financer des actions concrètes considérées comme dépenses éligibles. Celles-ci ont pour objectif d'aider les territoires à fidéliser leurs principales clientèles,à favoriser l'accès à l'information touristique, à disposer d'une offre diversifiée et à améliorer les conditions d'accueil. Les dépenses éligibles sont réparties de la manière suivante :

Promotion et politique éditoriale: 158 477 € de dépenses éligibles en 2018

Animation du Territoire (dont salon Autour du Vin) : 178 448 € de dépenses éligibles en 2018

Extranet et site internet (base de données, site internet, et réseaux sociaux): 185 248 € de dépenses éligibles en 2018

Observatoire (étude fréquentation touristique): 1 038 € de dépenses éligibles en 2018

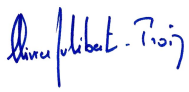
Ainsi, la Communauté d'Agglomération Dracénoise sollicite une subvention auprès du Conseil départemental du Var d'un montant de 156 964€ correspondant à un taux de 30% des dépenses éligibles citées plus haut.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Tourisme réunie le 17 mai 2018, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- solliciter, au titre de l'exercice budgétaire 2018, l'aide du Conseil départemental du Var pour la mise en œuvre et la continuité du plan d'actions touristiques annuel de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Dracénie,
- signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette aide.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 07/06/2018
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.